

Séance du 16 juillet 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à Mme Langlois, Mme Candillier à M. Pocq, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Muséum d'histoire naturelle - Restauration des collections – Demande de subvention auprès de la Drac Aquitaine.

Dans le cadre de ses prochaines expositions et de sa politique de restauration annuelle, le Muséum d'histoire naturelle va être amené à restaurer une sélection de spécimens naturalisés et de pièces ostéologiques (squelettes). Cette campagne de restauration a reçu l'avis favorable de la Commission scientifique régionale de restauration.

La restauration des 45 spécimens naturalisés est assurée par Yves Walter, de juillet à septembre 2015, pour un montant de 4 500 € TTC.

La restauration d'un lot de 2 squelettes montés est assurée par la société Jéco jusqu'en octobre 2015 ; le montant de cette opération est de 2 520 € TTC.

Ces deux opérations, indispensables à la bonne conservation des collections et à leur présentation au public, peuvent être soutenues financièrement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac) Aquitaine.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Drac Aquitaine au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.